

Recommandations d'Ex aequo

- 1 Que le gouvernement du Québec adopte une loi-cadre sur le droit à l'alimentation.
- 2 Que le gouvernement du Québec adopte une loi sur l'accessibilité universelle.
- 3 Que le gouvernement du Québec bonifie le soutien à domicile en augmentant les heures de services et qu'il élargisse son offre pour que ce soit plus faciles pour les PSH ou les personnes ayant une condition de se nourrir.
- 4 Que le gouvernement du Québec élargisse sa couverture pour le remboursement des aides techniques et retire son principe d'attribution unique pour les aides essentielles pour se nourrir.
- 5 Que le gouvernement du Québec augmente le financement du programme d'adaptation du domicile et offre un montant plus grand pour le remboursement des travaux d'adaptation.
- 6 Que le gouvernement du Québec mette en œuvre les recommandations de la CDPDJ pour le respect des droits des PSH en éducation et en emploi.
- 7 Que les gouvernements canadien et québécois bonifient les prestations et les avantages fiscaux qui permettent d'augmenter le revenu des PSH et de pallier les frais relatifs au handicap, et qu'ils élargissent les critères d'admissibilité à ces programmes sociaux et ces mesures fiscales.
- 8 Que les services de transport adapté retirent la limite de sacs par personne et l'obligation qu'une personne transporte ses effets personnels elle-même lorsqu'il est question de nourriture.
- 9 Que des instances de concertation régionales sur la sécurité alimentaire des personnes en situation de handicap soient implantées à l'échelle du Québec.